

Communiqué de presse - Bobigny, le 2 septembre 2022

Sport : la Seine-Saint-Denis lance une aide à la pratique sportive de 100 euros pour les élèves de 5^{ème}

À l'occasion de la rentrée, le Département de la Seine-Saint-Denis a lancé ce vendredi 2 septembre au collège Jean Zay à Bondy son « Pass Sport 5^{ème} » (PS5). Ce dispositif permettra d'aider chaque élève de 5^{ème} à hauteur de 100 euros pour une ou plusieurs inscriptions dans des clubs sportifs ou des associations réalisant des cours de sport en Seine-Saint-Denis.

Étaient présent·e·s pour ce lancement **Stéphane TROUSSEL**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, **Emmanuel CONSTANT**, Vice-président en charge de l'Éducation et des Jeux Olympiques et Paralympiques, **Élodie GIRARDET**, Conseillère déléguée au Projet Éducatif Départemental, **Zaïnaba SAID-ANZUM**, Conseillère déléguée au Sport et le club de basket de l'AS Bondy.



Le Pass Sport 5^{ème} répond à un engagement pris par la majorité départementale lors des dernières élections départementales. Il consiste **en une aide directe de 100 euros dont pourra bénéficier sur demande chacun·e des 18 500 élèves de 5^{ème} issu·e·s des 130 collèges publics de la Seine-Saint-Denis et domicilié·e·s dans le département**. Après avoir mis en place un chèque réussite d'aide à l'achat de fournitures scolaires de 200 euros pour les élèves de 6^{ème}, ce Pass Sport 5^{ème} permettra aux familles de couvrir les frais d'une ou plusieurs inscriptions dans les clubs affiliés aux fédérations sportives reconnues par l'Etat, dans les associations agréées Jeunesse et Sport de Seine-Saint-Denis, mais aussi à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Près de 400 structures couvrant 25 sports dans les 40 communes de Seine-Saint-Denis ont déjà acté leur partenariat avant cette rentrée.

L'inscription en club s'effectuant entre l'été et l'automne, la plateforme d'inscription au dispositif Pass Sport 5^{ème} se clôturera, pour cette année, le 15 novembre 2022. Le e-pass obtenu via la plateforme sera lui utilisable jusqu'au 10 décembre 2022 auprès des partenaires.

La plateforme en ligne est accessible via l'application dédiée « E-Pass Seine-Saint-Denis » ou directement sur le site <https://seinesaintdenis.up-epass.fr/>

Favoriser la pratique sportive des jeunes et soutenir les structures sportives

En 2019, une étude publiée dans la revue scientifique *The Lancet* établissait que 80% des adolescent·e·s scolarisé·e·s dans le monde pratiquent moins d'une heure de sport par jour, seuil recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour grandir en bonne santé. Une situation qu'est venue aggraver **la crise sanitaire avec les confinements et protocoles sanitaires successifs qui ont perturbé les cours d'EPS et l'activité physique, entraînant une augmentation de la sédentarité des jeunes**. Face à cet enjeu majeur de santé publique, et alors que la Seine-Saint-Denis accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, le Département a souhaité favoriser et accélérer la pratique sportive des adolescent·e·s au travers d'un dispositif ambitieux.

En mettant en place ce dispositif, le Département souhaite également soutenir et aider à se relancer les clubs et associations sportifs de Seine-Saint-Denis, durement éprouvés par la crise. Pour les jeunes de 11 à 16 ans, des baisses majeures ont en effet été observées entre les saisons 2019-2020 et 2020-2021 s'agissant du nombre de licencié·e·s : -10% pour le football, -42% pour le judo et - 22% pour la gymnastique par exemple. Sur la même période, le nombre de licencié·e·s au sein de l'UNSS a quant à lui chuté de 20 000 collégien·ne·s à 16 000, soit une baisse exacte de -22%.

« Engagement tenu ! Je suis très heureux de lancer aux côtés de Zainaba Said Anzum, Conseillère déléguée au Sport, et de l'ensemble de la majorité départementale, le Pass Sport 5^{ème}. Le sport pour toutes et tous, loin d'être un luxe, est une condition de l'épanouissement individuel et collectif des habitantes et des habitants de la Seine-Saint-Denis, et en particulier des plus jeunes. Avec cette aide directe de 100 euros, accessible aux élèves de 5^{ème} sans condition de ressources, nous allons renforcer la pratique sportive à un âge où s'opère trop souvent un décrochage. C'est une étape importante dans la réalisation de notre Projet éducatif départemental. C'est aussi une marque de notre soutien aux clubs et aux structures du territoire, et de notre mobilisation en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 qui doivent constituer un véritable tremplin pour la pratique sportive de toutes et tous. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contacts presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire LARRIEU – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06 35 84 13 82

Gaby LEONARD – gleonard@seinesaintdenis.fr – 06 10 76 04 43